

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1980

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Aménagement de la voie nouvelle 24 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1980**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Corbas

objet : **Aménagement de la voie nouvelle 24 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La réalisation de voiries de desserte suite à la réalisation de permis de construire a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

Le secteur de la voie nouvelle 24, proche du centre-ville de Corbas, est en pleine urbanisation. Ainsi, la majorité des tènements nécessaires à sa réalisation fait l'objet de projets ayant reçu des permis de construire en 2008. Les projets sont en cours de réalisation.

Un projet de création de voie nouvelle (VN 24) est inscrit en emplacement réservé au plan local d'urbanisme (PLU) à Corbas entre le chemin de Grange Blanche et la rue de l'Aviation.

Ce projet permettra de :

- créer une voie de maillage entre la rue de l'Aviation et le chemin de Grange Blanche d'une longueur de 380 mètres,
- réaliser des trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite desservant l'ensemble des lots,
- assurer une continuité cyclable entre la route de Saint Priest inscrite en réseau structurant au plan modes doux et le chemin de Grange Blanche,
- sécuriser les déplacements sur le secteur et en particulier sur la rue Grange Blanche.

Ce projet améliore l'accessibilité et la sécurisation des espaces. Il n'entre pas dans le champ d'action du plan modes doux ni de la création de couloirs de bus.

Les acquisitions foncières sont en cours de régularisation, les études sont terminées et validées par la mairie de Corbas.

Différents profils en travers sur 10 mètres d'emprise ont été proposés aux élus de la ville de Corbas. Une concertation publique a été organisée et le choix a été arrêté sur un aménagement d'une "zone 30" permettant d'inclure les vélos dans la circulation automobile.

Deux profils ont été choisis sur deux tronçons :

- entre la rue de l'Aviation et la rue de l'Agriculture, deux trottoirs accessibles et un double sens de circulation incluant les vélos dans la circulation,
- entre la rue de l'Agriculture et la rue Grange Blanche, un trottoir accessible, une noue pour récupérer les eaux pluviales, une bande de stationnement et un sens unique pourvu d'un double sens cyclable.

Les matériaux choisis sont des matériaux classiques, enrobé et bordures en béton, seuls les plateaux seront traités en bétons désactivés.

Il est à noter que ce projet n'intègre pas de frais de maîtrise d'œuvre puisque celle-ci est réalisée en interne à la direction de la voirie et la direction de l'eau.

La surface totale du projet est estimée à 5 030 mètres carrés.

Les travaux seront réalisés en 2011.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme pour un montant de 1 482 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la voie nouvelle 24, suite à permis de construire, à Corbas.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, sur l'opération n° 2054 individualisée le 2 novembre 2009.

Le montant total de l'opération de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de :

- 1 176 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,
- 90 301,01 € HT en dépenses, soit 108 000 € TTC à la charge du budget annexe des eaux,
- 165 552 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 649 552 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.